# LA SAUZEENNE

# LA MOTO VERTE SAUZEENNE vous invite à la 11eme édition de la randonnée Moto « La Sauzéenne »

## Dimanche 11 octobre 2015

Cette randonnée pour motos tout terrain se déroulera comme à son habitude à Sauzé-Vaussais (79190) et ses alentours, sur un circuit fléché, composé de 2 boucles d'environ 70 km chacune.

Le rendez vous est donné à tous sur la place de la mairie à Sauzé-Vaussais le dimanche 11 octobre 2015 à partir de 7 h00.

- à partir de 7h00 jusqu'à 9h45 : Contrôle administratif (carte grise, permis, assurances)
- à partir de 7h00 jusqu'à 9h45 : Contrôle technique (carte grise demandée)

Les inscriptions se feront par courrier (voir règlement et bulletin d'engagement) avant la date du 28 Septembre 2015.

## Inscriptions à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Mr Marché Thierry La Chaume 79190 Caunay

Nouveauté 2015 : Pré-inscription sur internet prioritaire

site internet: <a href="http://club.quomodo.com/la\_moto\_verte\_sauzeenne/accueil.html">http://club.quomodo.com/la\_moto\_verte\_sauzeenne/accueil.html</a>

### **Contacts:**

Pour tous renseignements complémentaires :

Mail: moto-verte.sauze@laposte.net

Site internet: <a href="http://club.quomodo.com/la\_moto\_verte\_sauzeenne/accueil.html">http://club.quomodo.com/la\_moto\_verte\_sauzeenne/accueil.html</a>

(tapez : motovertesauzeenne sur google ...)

### REGLEMENT RANDONNEE LA SAUZEENNE (11 oct 2015)

Cette randonnée n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu à aucun classement ni remise de prix.

#### Les véhicules doivent :

- obligatoirement être homologués et disposer d'un certificat d'immatriculation permettant leur utilisation sur voie.
   publique. Ils sont conformes aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine constructeur. Ils doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur (contrôle possible avant le départ). Les pneumatiques doivent être aussi homologués (FIM).
- obligatoirement être assurés pour l'utilisation sur voie publique.

#### Les Participants doivent :

- obligatoirement posséder un permis de conduire en cours de validité ou tout autre certificat (BSR 50 cm3) et/ou attestation de suivi de formation (pour les pilotes de 125cm3).
- obligatoirement être munis des équipements de sécurité (Casque homologué, protection dorsale, bottes moto, etc.).
- respecter le code de la route.
- respecter le code de l'environnement et du milieu naturel sur l'ensemble du tracé emprunté. la circulation sur voie publique s'effectuera en file indienne et à vitesse réduite.
- Respecter les sites traversés et ses habitants en adoptant une allure modérée.
- Respecter le parcours balisé; vous ne devez en aucun cas circuler en dehors de celui-ci. De plus, le parcours de la randonnée est autorisée uniquement le jour de la randonnée Sauzéenne, toute personne utilisant le parcours un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées et de la part des propriétaires de terrains privés. De même, vous avez interdiction de sauvegarder le parcours à l'aide d'un GPS.

#### En bon motard veuillez:

- A ralentir, faciliter le passage voir s'arrêter ou couper le moteur sur les chemins, lors du croisement ou dépassement de piétons, cyclistes ou cavaliers.
- Porter assistance à toutes personnes en difficultés. En cas de problème, vous devez appeler le numéro d'urgence (fourni au départ).
- Ne jamais circuler à contre sens sur le circuit.

#### A noter:

- Les participants engagent leur propre responsabilité vis-à-vis des dommages (matériels, corporels ou autres) qu'ils pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient être victimes durant la totalité de la balade et renoncent à tous recours contre l'organisateur de cette balade.
- Le participant, ses ayants droit, ses héritiers, ses proches parents, renoncent aussi à tous recours contre l'organisateur de la manifestation, les autres utilisateurs des terrains, les propriétaires et exploitants des lieux traversés.
- Le droit d'engagement est de 45€ (repas pour le pibte compris).
- Ouverture des engagements aux pilotes à compter du 12/07/15 jusqu'au 28/09/15.

chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la moto tout terrain, ou licence FFM / UFOLEP est OBLIGATOIRE.

## **ENGAGEMENT RANDONNEE LA SAUZEENNE (11 oct 2015)**

Nom:
Prénom:
Permis n°: Catégorie
Adresse:
Code postal: Ville:
Téléphone : Email :
Club représenté :
Téléphone du Club ou du responsable :
□ Certificat médical □ licence Ufolep □ licence FFM
Marque de la moto :
N° d'immatriculation :
Société d'assurance :
N° de police :
TARIFS:
Engagement participant + repas du midi : 45 € nombre :
Somme totale à régler :€
PIECES A JOINDRE:
Afin de pouvoir être inscrit, vous devez nous faire parvenir, a l'adresse ci-dessous, les pièces suivantes :
<ul> <li>une enveloppe timbrée à votre adresse</li> <li>un chèque du montant total ci-dessus à l ordre de la Moto Verte Sauzéeenne</li> <li>votre bulletin d'engagement rempli + règlement datés et signés précédés de la mention « lu et approuvé sans réserves »</li> <li>votre certificat médical ou licence en cours.</li> </ul>
Un courrier vous sera envoyé pour confirmer votre engagement
ATTENTION:
Aucun engagement ne sera pris en compte si un de ces documents (ci-dessus) est manquant ; il sera détruit ainsi que le chèque.  Les inscriptions ne seront plus remboursées en cas de désistement après le 06/10/15 (sauf sur présentation d'un justificatif valable (exemple : certif médical).  A partir du 28/09/15 le prix de l'engagement passe à 55 €.
Engagement à retourner daté et signé, accompagné de la mention « lu et approuvé sans réserves »